

986001



W. Willich - C. F. [Signature]



Le présent registre, destiné à inscrire les actes de mariage de la mairie de pendant l'an 1809, et contenant deux feuillets, a été coté et paraphé par premier et dernier, par nous, Président du Tribunal de première instance de l'arrondissement d' Wittlich

A Cirence le 10 octobre 1808. W. Willich premier feuillet.

DÉPARTEMENT DE LA ROER. ARRONDISSEM.<sup>t</sup> de Cruvel

CANTON de Nersin MAIRIE de Wittlich

N.º 1 ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent neuf le seizième du mois de Janvier par-devant nous, W. Willich Maire d' Wittlich officier de l'état civil, sont comparus le sieur Jacques Beck âgé de vingt sept ans, né à Neuthirchen département de la Roer, profession de Passementier demeurant à Wittlich département de la Roer fils d' et d' Marguerite Beck demeurant à Neuthirchen département de la Roer

Et demoiselle Marie Adélaïde Spücker âgée de deux ans, née à Wittlich département de la Roer, profession de et d' Conrad Spücker demeurant à Wittlich département de la Roer fille d' et d' Agnès Hoels demeurant à Wittlich département de la Roer

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de Wittlich savoir; la première le premier Janvier et la seconde le huit du mois de Janvier que les actes dressés sur ces publications ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir de les extraits de naissance des parties contractantes La mère de l'époux et la mère de l'épouse présents suivant qu'ils avoient été respectivement consultés sur le mariage et qu'ils y avoient consenti ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que Jacques Beck et Marie Adélaïde Spücker sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs Conrad Spücker âgé de soixante ans, profession de journalier demeurant à Wittlich qui nous a dit être le père de l'époux et Jacques Spücker âgé de deux ans, profession de Passementier demeurant à Wittlich qui nous a dit être le frère de l'époux et Jacques Hoff âgé de vingt ans, profession de Cultivateur demeurant à Wittlich qui nous a dit être le cousin de l'époux et Jacques Beck âgé de 19 ans, profession de Cultivateur demeurant à Neuthirchen qui nous a dit être le oncle de l'époux

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

Les autres ont Conrad Spücker Jacques Spücker Jacques Hoff Jacques Beck Jacob Hoff Jacob Hoff

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *vingt* le *neuf* du mois de *Janvier* par-devant nous, *Pierre Krull* Maire de *Wittlich* officier de l'état civil, sont comparus le sieur *Jean Mathieu Kruller* âgé de *vingt huit* ans, né à *Wittlich* département de *la Roer*, profession de *Charpentier* demeurant à *Crivello* département de *la Roer* fils de *Jean Pierre Kruller* et de *Jean Germain Fischer* département de *la Roer* demeurant à *Wittlich*

Et demoiselle *Anne Christine Schulmisters* âgée de *vingt sept* ans, née à *Wittlich* département de *la Roer*, profession de *sans Etat* demeurant à *Wittlich* département de *la Roer* fille de *Jean Pierre Schulmisters* et de *Catharine Brocker* département de *la Roer* demeurant à *Wittlich*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de *Wittlich et Crivello* savoir; la première le *vingt neuf Janvier* et la seconde le *vingt un Janvier* de *Janvier* que les actes dressés sur ces publications ont été duement affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir de *deux* extraits de naissance des parties contractantes. *Le Père de l'épouse et le mère de l'épouse* présents *Julien* qui ils avoient été respectueusement consultés sur ce mariage & qui ils y avoient consenti.

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Jean Mathieu Kruller* et *Anne Christine Schulmisters* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sicurs *André Schulmisters* âgé de *huit* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Wittlich* qui nous a dit être *Jean* de l'époux et *Jean Pierre Kruller* âgé de *vingt huit* ans, profession de *journalier* demeurant à *Wittlich* qui nous a dit être *Père* de l'époux et *Jean Joseph* âgé de *vingt quatre* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Wittlich* qui nous a dit être *François* de l'époux et *Jean Pierre Halsbach* âgé de *vingt six* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Wittlich* qui nous a dit être *ami* de l'époux

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le present acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

*Joséphine Kruller*  
*Anne Christine Schulmisters*  
 Les autres ont déclaré ne savoir signer



*[Handwritten signature]*

DÉPARTEMENT DE LA ROER.

ARRONDISSEMENT d' *Oruen*

CANTON d' *Wesseln*

MAIRIE d' *Wesseln*

N.º *3*

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *neuf* le *neuf* du mois de *Mars* par-devant nous, *Pierre Krebs* Maire d' *Wesseln* officier de l'état civil, sont comparus le sieur *Jean Henry Vekus* âgé de *deux* ans, né à *Bourgwaldmil* département de *la Roer*, profession de *tisserand* demeurant à *Wesseln* département de *la Roer* fils de feu *Mathieu Vekus* et d' *Jean Gerdrut gusen* demeurant à *Bourgwaldmil* département de *la Roer*

Et demoiselle *Marie Christine Gladters* âgée de *vingt un* ans, née à *Wesseln* département de *la Roer*, profession de *l'epousant* demeurant à *Wesseln* département de *la Roer* fille de feu *Edelbert Gladters* et d' *Jean Catharina Wapfen* demeurant à *Wesseln* département de *la Roer*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie d' *Wesseln* savoir; la première le *vingt six* *juin* et la seconde le *cinq* du *mois* *de mars* que les actes dressés sur ces publications ont été duement affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir des *Extraits des Actes des père et mère des Epoux et aussi des ajeuls* extraits de naissance des parties contractantes,

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Jean Henry Vekus* et *Marie Christine Gladters* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Herman Joseph Heinen* âgé de *cinquante* ans, profession de *particulier* demeurant à *Wesseln* qui nous a dit être *ami* de l'époux et *Arnold Schaud* âgé de *vingt* ans, profession de *l'epousant* demeurant à *Wesseln* qui nous a dit être *ami* de l'époux et *Michel Munch* âgé de *vingt* ans, profession de *l'epousant* demeurant à *Wesseln* qui nous a dit être *ami* de l'époux et *Paul Springs* âgé de *vingt* ans, profession de *l'epousant* demeurant à *Wesseln* qui nous a dit être *ami* de l'époux

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture. Les Epoux ont déclaré ne savoir signer

*Herman Joseph Heinen*  
*Arnold Schaud*  
*Michel Munch*  
*Paul Springs*

DÉPARTEMENT DE LA ROER.

ARRONDISSEM.<sup>T</sup> de *Prülm*

CANTON de *Nerssen*

MAIRIE de *Wellsch*

N.º *1*

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *neuf* le *dix sept* du mois de *avril* par-devant nous, Maire de *Wellsch* officier de l'état civil, sont comparus le sieur *Pierre Jacques Weijers* âgé de *vingt sept* ans, né à *Nerssen* département de *la Roer*; profession de *cultivateur* demeurant à *Schiffbahn* département de *la Roer* fils de *Jean Weijers* et de *Christine Klemmermacher* demeurant à *Nerssen* département de *la Roer*

Et demoiselle *Veuve Agnes Rasmès* âgée de *troub sept* ans, née à *Vors* département de *la Roer*, profession de *sans état* demeurant à *Wellsch* département de *la Roer* fille de *Jean Jean Rasmès* et de *Catharine Bolls* demeurant à *Vors* département de *la Roer*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de *Wellsch et Schiffbahn* savoir; la première le *dix d'avril* et la seconde le *neuf du même mois* que les actes dressés sur ces publications ont été duement affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir de *deux* extraits de naissance des parties contractantes *Les Actes des Dites des parents de l'Époux. Le père de l'époux présente durant qu'elle avait été consultée et seulement sur ce mariage et qu'elle y avait consenti*

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Pierre Jacques Weijers* et *Agnes Rasmès* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Pierre Mathieu Brignon* âgé de *vingt deux* ans, profession de *cultivateur* demeurant à *Wellsch* qui nous a dit être *ami* de l'épouse et *Jean Hoeren* âgé de *troub huit* ans, profession de *cultivateur* demeurant à *Schiffbahn* qui nous a dit être *parent* de l'époux et *Christien Schmitz* âgé de *troub quatre* ans, profession de *maître d'œuvre* demeurant à *Wellsch* qui nous a dit être *ami* de l'époux et *François Aithers* âgé de *vingt cinq* ans, profession de *peinture* demeurant à *Wellsch* qui nous a dit être *ami* de l'épouse

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le present acte, après qu'il leur en a été fait lecture. *Agnes Rasmès* *Jean Weijers* *Christien Schmitz* *François Aithers* *Pierre Mathieu Brignon* *Jean Hoeren* *Le futur époux et sa témoin ont déclaré ne savoir signer*



DÉPARTEMENT DE LA ROER. ARRONDISSEM.<sup>T</sup> de Cruveil

CANTON de Nerssen

MAIRIE de Willuh

N.<sup>o</sup> 5

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *quif* le *six huit* du mois d' *avril* par-devant nous, *Sieur Krads* Maire de *Willuh* officier de l'état civil, sont comparus le sieur *Jean Mathieu Jeltges* âgé de *vingt neuf* ans, né à *Schiffbann* département d' *la Roer*, profession d' *journalier* demeurant à *Kleinbroich* département d' *la Roer* fils de *Michel Jeltges* et de *Jean Gerout Alenhausen* demeurant à *Kleinbroich* département d' *la Roer* *Neuf l'anne Catherine* Et demoiselle *Sophie Wermes* âgée de *quarante six* ans, née à *Willuh* département d' *la Roer*, profession d' *filandière* demeurant à *Willuh* département d' *la Roer* fille de *Jean Wite Wermes* et de *Helen Wessels* demeurant à *Willuh* département d' *la Roer*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de *Willuh Kleinbroich* savoir; la première le *deux* du mois d' *avril* et la seconde le *neuf* du *même* mois — que les actes dressés sur ces publications ont été duement affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir des extraits de naissance des parties contractantes *du père et de la mère de l'époux et de l'épouse et des extraits des biens de père et mère de l'époux. Le père et l'épouse ont été dûment consultés et qu'ils ont consenti* ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Jean Mathieu Jeltges* et *Sophie Wermes* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Michel Jeltges* âgé de *vingt ans*, profession d' *journalier* demeurant à *Kleinbroich* qui nous a dit être *père* de l'époux et *Georg Dappen* âgé de *vingt ans*, profession d' *Cultivateur* demeurant à *Kleinbroich* qui nous a dit être *voisin* de l'époux et *Jean Wermes* âgé de *vingt ans*, profession d' *Cultivateur* demeurant à *Kleinbroich* qui nous a dit être *voisin* de l'époux et *Mathieu Hannen* âgé de *septante ans*, profession d' *Cultivateur* demeurant à *Willuh* qui nous a dit être *voisin* de l'époux

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture. *Georg Dappen* *Jean Wermes* *Mathieu Hannen* *Jean Mathieu Jeltges* *Sophie Wermes*

N.º *6* ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *Neuf* le *vingt* du mois de *Mai* par-devant nous, *Sire Kruls* Maire de *Willich* officier de l'état civil, sont comparus le sieur *Sire Adam Pukels* âgé de *vingt trois* ans, né à *Willich* département de *la Roer*, profession de *parsementier* demeurant à *Willich* département de *la Roer* fils de *Gerard Pukels* et de *Marie Lank* demeurant à *Willich* département de *la Roer*

Et demoiselle *Anne Catharine Marguerite Buchen* âgée de *vingt deux* ans, née à *St. Anton* département de *la Roer*, profession de *...* demeurant à *Willich* département de *la Roer* fille de *Guillaume Buchen* et de *Anne Gerdrat Helling* demeurant à *Willich* département de *la Roer*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de *Willich* savoir; la première le *vingt du mois d'Avril* et la seconde le *Sept* du *Mai* que les actes dressés sur ces publications ont été duement affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir des extraits de naissance des parties contractantes

Les pères des Epoux présents déclarant qu'ils avoient été respectueusement consultés sur ce mariage et qu'ils y avoient consenti ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Sire Adam Pukels* et *Anne Catharine Marguerite Buchen* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Gerard Pukels* âgé de *...* ans, profession de *parsementier* demeurant à *Willich* qui nous a dit être *Sire* de l'époux et *Guillaume Buchen* âgé de *...* ans, profession de *journalier* demeurant à *Cruell* qui nous a dit être *Sire* de l'épouse et *William Voeren* âgé de *...* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Willich* qui nous a dit être *ami* de l'époux et *Michel Munch* âgé de *...* ans, profession de *scribeur* demeurant à *Willich* qui nous a dit être *ami* de l'époux

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le present acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

*Willich* Le *...* jour *Michel Munch* Les autres assistants ont déclaré au sabbat signé *...*



DÉPARTEMENT DE LA ROER.

ARRONDISSEMENT d' *Crivello*

CANTON de *Nersen*

MAIRIE d' *Willich*

N.° *7.*

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *neuf* le *vingt* du mois de *juin* par-devant nous, *Pierre Kruls* Maire d' *Willich* officier de l'état civil, sont comparus le sieur *Jean Neuenhaus* âgé de *vingt huit* ans, né à *Nersen* département d' *la Roer*, profession d' *passonnier* demeurant à *Willich* département d' *la Roer* fils de *Jean Neuenhaus* et d' *Magdalene Mundel* demeurant à *Nersen* département d' *la Roer*

Et demoiselle *Anne Gertrud Kronen* âgée de *six sept* ans, née à *Willich* département d' *la Roer*, profession d' demeurant à *Willich* département d' *la Roer* fille de *Paul Kronen* et d' *Megelite Axel* demeurant à *Willich* département d' *la Roer*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie d' *Willich* savoir; la première le *vingt huit* mai et la seconde le *quatre* *juin* que les actes dressés sur ces publications ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir des extraits de naissance des parties contractantes. Les *Pères des Epoux* présents déclarant qu'ils *avoient* respectueusement *consenti* sur le mariage et qu'ils *y avoient* consenti

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Jean Neuenhaus* et *Anne Gertrud Kronen* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Paul Kronen* âgé de *cinquante six* ans, profession d' *journalier* demeurant à *Willich* qui nous a dit être *père* de l'époux et *Jean Neuenhaus* âgé de *soixant* ans, profession d' *journalier* demeurant à *Nersen* qui nous a dit être *père* de l'époux et *Adam Neuenhaus* âgé de *soixant* ans, profession d' *journalier* demeurant à *Nersen* qui nous a dit être *père* de l'époux et *Henri Bademacher* âgé de *soixant* ans, profession d' *journalier* demeurant à *Willich* qui nous a dit être *beau père* de l'épouse

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

*Anne Gertrud Kronen*, *Jean Neuenhaus*, *Paul Kronen*, *Jean Neuenhaus*, *Adam Neuenhaus*, *Henri Bademacher*  
Les autres assistants ont déclaré au sabbat signé



N.º 8.

A C T E D E M A R I A G E.

L'AN mil huit cent *neuf* le *troisième* du mois d' *Juillet* par-devant nous, *Pierre Veruels* Maire de *Willutz* officier de l'état civil, sont comparus le sieur *Henry Mülher* âgé de *trante* ans, né à *Glehn* département de *la Roer*, profession de *Domestique Cultivateur* demeurant à *Willutz* département de *la Roer* fils de *Jean Mülher* et de *Anne Schiffers* vivant demeurant à *Rorschbroich* département d' *la Roer*

Et demoiselle *Anne Margarethe Siegers* âgée de *dix neuf* ans, née à *Willutz* département de *la Roer*, profession de *...* demeurant à *Willutz* département de *la Roer* fille de *Engelbert Siegers* et de *Sibille Dopren* demeurant à *Willutz* département de *la Roer*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie d' *Willutz* savoir; la première le *Dix huit Juin* et la seconde le *Cinq Juin* que les actes dressés sur ces publications ont été duement affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir des extraits de naissance des parties contractantes *Le père de l'épouse et la mère de l'époux présents ont déclaré qu'ils avoient été respectueusement consultés sur ce mariage et qu'ils y avoient consenti*

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Jean Mülher* et *Anne Margarethe Siegers* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Engelbert Siegers* âgé de *cinquante* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Willutz* qui nous a dit être *Père* de l'époux et *Pierre Jovanter* âgé de *trante* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Willutz* qui nous a dit être *Voisin* de l'époux et *Jean Dopren* âgé de *soixant* ans, profession de *Journalier* demeurant à *Willutz* qui nous a dit être *oncle* de l'époux et *Mathieu Jovanter* âgé de *quarant* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Willutz* qui nous a dit être *Voisin* de l'époux

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le present acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

*Henrius Meiters Jofruant Dopren*  
*Jofruant gubus Noisichius* Les autres assistans ont déclaré  
*ne savoir signer*



DÉPARTEMENT DE LA ROER. ARRONDISSEMENT de *Crailsheim*

CANTON de *Nerser*

MAIRIE de *Wellesch*

N.º *9*

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *neuf* le *vingt* du mois de *Juillet* par-devant nous, *Wellesch* officier de l'état civil, sont comparus le sieur *Jacques Antoine Schliker* âgé de *vingt quatre* ans, né à *Wellesch* département de *la Roer*, profession de *domestique cultivateur* demeurant à *Wellesch* département de *la Roer* fils de *Jean Jean Schliker* et de *Jeanne Schliker* demeurant à *Wellesch* département de *la Roer*.

Et demoiselle *Marie Magdalene Schnock* âgée de *deux* ans, née à *Wellesch* département de *la Roer*, profession de *servante* demeurant à *Wellesch* département de *la Roer* fille de *Pancras Schnock* et de *Magdalene Scholler* demeurant à *Wellesch* département de *la Roer*.

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de *Wellesch* savoir; la première le *vingt cinq* et la seconde le *sept* *Juillet* que les actes dressés sur ces publications ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir des extraits de naissance des parties contractantes

*Le père et l'épouse* présent déclarant qu'ils ont été respectueusement consultés sur ce mariage et qu'ils y ont consenti

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Jacques Antoine Schliker* et *Marie Magdalene Schnock* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Guillaume Keller* âgé de *vingt* ans, profession de *passemonteur* demeurant à *Wellesch* qui nous a dit être *oncle* de l'époux et *Jean Pierre Keller* âgé de *deux* ans, profession de *passemonteur* demeurant à *Wellesch* qui nous a dit être *cousin* de l'époux et *Michel Munch* âgé de *vingt* ans, profession de *tailleur* demeurant à *Wellesch* qui nous a dit être *ami* de l'époux et *Christian Fischer* âgé de *deux* ans, profession de *mineur* demeurant à *Wellesch* qui nous a dit être *ami* de l'époux.

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

*Jacques Antoine Schliker* *Marie Magdalene Schnock*  
*Guillaume Keller* *Jean Pierre Keller* *Michel Munch* *Christian Fischer*  
 L'époux et son épouse ont déclaré ne savoir signer.

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *neuf* le *dix huit* du mois d. *Juillet* par-devant nous ;  
*Sieur Kraus* Maire d. *Willuh* officier de  
l'état civil, sont comparus le sieur *Jean Pierre Teller* âgé de *trente*  
ans, né à *Butgen* département de *la Roer* ; profession d. *domestique cultivateur*  
demeurant à *Willuh* département de *la Roer* fils d. *Michel Teller*  
et d. *Magdalene Stirkhen*  
demeurant à *Butgen* département de *la Roer*

Et demoiselle *Anne Gerdrut Jungbluth* âgée de *vingt deux* ans,  
née à *Langst* département d. *la Roer* ; profession d. *jeune femme*  
demeurant à *Willuh* département de *la Roer* fille d. *Jean Pierre*  
*Jungbluth* et d. *jeune Anne Marie Rossmers*  
demeurant à *Langst* département de *la Roer*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux ; et attendu que les  
publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie d. *Willuh*  
savoir ; la première le *dix huit* et la seconde le *neuf*  
*Juillet* que les actes dressés sur ces publications ont été duement affichés, qu'aucune  
opposition au présent mariage ne nous a été signifiée ; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné  
lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir d. *deux* extraits de naissance des par-  
ties contractantes *Les Sieurs des Epoux présents déclarant*  
*qu'ils avoient été respectuellement consultés sur ce*  
*mariage et qu'ils y avoient donné leur consentement*

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au futur époux  
et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu sépa-  
rément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Jean Pierre Teller*  
et *Anne Gerdrut Jungbluth*  
sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Michel Teller* âgé  
de *soixante deux* ans, profession d. *Cultivateur* demeurant à *Butgen*  
qui nous a dit être *père* de l'époux  
et *Jean Pierre Jungbluth* âgé de *vingt ans*, profession d. *Cultivateur*  
demeurant à *Langst* qui nous a dit être *père* de l'épouse  
et *Jean Pierre Dammer* âgé de *vingt ans*, profession d. *Cultivateur*  
demeurant à *Willuh* qui nous a dit être *ami* de l'époux  
et *Gerard Neuses* âgé de *quarante ans*, profession d. *Boulangier*  
demeurant à *Willuh* qui nous a dit être *ami* de l'épouse

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le present acte, après qu'il leur en a  
été fait lecture.

*Gerard Neuses* *Michel Teller* *Jean Pierre Jungbluth* *Jean Pierre Dammer* *Jean Pierre Teller*  
*Jeune Anne Marie Rossmers* *Anne Gerdrut Jungbluth*  
*Jean Pierre Teller* *Jeune Anne Marie Rossmers*  
*Jeune Anne Marie Rossmers*

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *neuf* le *septième* du mois de *Septembre* par-devant nous, *Franz Veruls* Maire de *Willuh* officier de l'état civil, sont comparus le sieur *Jean Michel Schulmeister* âgé de *truite* ans, né à *Willuh* département de *la Roer*, profession de *cultivateur* demeurant à *Willuh* département de *la Roer* fils de *Jean Pierre Schulmeister* et de *Anne Catharine Brückner* demeurant à *Willuh* département de *la Roer*

Et demoiselle *Anne Catharine Centen* âgée de *vingt trois* ans, née à *Willuh* département de *la Roer*, profession de *servante* demeurant à *Willuh* département de *la Roer* fille de *Jean Hubert Centen* et de *Marguerite Huver* demeurant à *Willuh* département de *la Roer*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de *Willuh* savoir; la première le *vingt sept aout* et la seconde le *trois de* que les actes dressés sur ces publications ont été duement affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir de *ces* extraits de naissance des parties contractantes

*Le mari de l'époux présente et déclare qu'elle a été respectueusement consultée sur ce mariage et qu'elle y a consenti*

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Jean Michel Schulmeister* et *Anne Catharine Centen* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *André Schulmeister* âgé de *truite* ans, profession de *cultivateur* demeurant à *Willuh* qui nous a dit être *Jean* de l'époux et *Mathieu Centen* âgé de *quarante* ans, profession de *journalier* demeurant à *Willuh* qui nous a dit être *Jean* de l'époux et *Georges Wesen* âgé de *soixante* ans, profession de *cultivateur* demeurant à *Willuh* qui nous a dit être *ami* de l'époux et *Jean Weyen* âgé de *soixante* ans, profession de *journalier* demeurant à *Willuh* qui nous a dit être *ami* de l'époux

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

*Johann Michael Schulmeister*  
*Anne Catharine Centen*  
*André Schulmeister*  
*Mathieu Centen*  
*Georges Wesen*  
*Jean Weyen*  
H. Gestorben Nr. *27* / 19 *42*  
H. Gestorben Nr. *40* / 19 *40*

N.º *12*

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *neuf* le *vingt quatre* du mois d'octobre par-devant nous, *Sieur Kruls* Maire d *Wellsch* officier de l'état civil, sont comparus le sieur *Guillaume Henry Jenthen* âgé de *soixante deux* ans, né à *Barst* — département d *la Roer*, profession d *journalier* demeurant à *Buderich* département d *la Roer* — fils d *Jean Jenthen* et d *Christine Wilms* demeurant à *Wellsch* département d *la Roer*

Et demoiselle *Anne Sophie Jervens* âgée de *quarante sept* ans, née à *Barst*, département d *la Roer*, profession d *...* demeurant à *Wellsch* département d *la Roer* fille d *Jean Jervens* et d *Christine Haver* demeurant à *Barst* département d *la Roer* veuve de *Jacques Rompen*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie d *Wellsch et Buderich* savoir; la première le *huit* du mois d'octobre et la seconde le *quatre* du mois d'octobre que les actes dressés sur ces publications ont été duement affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir d *...* extraits de naissance des parties contractantes *des Actes des sœurs des pères et mères des Epoux et de l'acte de sœur de Jacques Rompen*

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément, et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Guillaume Henry Jenthen* et *Anne Sophie Jervens* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *François Jenthen* âgé de *...* ans, profession d *journalier* demeurant à *Buderich* qui nous a dit être *frère* de l'époux et *Henry Rompen* âgé de *...* ans, profession d *journalier* demeurant à *Wellsch* qui nous a dit être *beau frère* de l'époux et *Henry Rompen* âgé de *...* ans, profession d *journalier* demeurant à *Wellsch* qui nous a dit être *beau frère* de l'époux et *Henry Rompen* âgé de *...* ans, profession d *journalier* demeurant à *Wellsch* qui nous a dit être *beau frère* de l'époux

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le present acte, après qu'il leur en a été fait lecture. *Wilhelm Jenthen* *François Jenthen* *Jacques Rompen* *...* *...* *...*

N.º 13

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *neuf* le *vingt huit* du mois d. *Novembre* par-devant nous, *Pierre Wüllich* Maire d. *Wüllich* officier de l'état civil, sont comparus le sieur *Jean Mathieu Briemes* âgé de *vingt quatre* ans, né à *Amath* département d. *la Roer*, profession d. *passementier* demeurant à *Schiefbahn* département d. *la Roer* fils de *Jacques Briemes* et d. *Marguerite Pung* demeurant à *Schiefbahn* département d. *la Roer*

Et demoiselle *Marie Gertrud Overeet* âgée de *vingt cinq* ans, née à *Crewell* département d. *la Roer*, profession d. demeurant à *Wüllich* département d. *la Roer* fille de *Jacques Overeet* et d. *Christine Stühens* demeurant à *Crewell* département d. *la Roer*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie d. *Wüllich et Schiefbahn* savoir; la première le *vingt du mois de Novembre* et la seconde le *vingt deux* *même mois* que les actes dressés sur ces publications ont été duement affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir des extraits de naissance des parties contractantes *le père de l'épouse et la mère de l'épouse présents* déclarant qu'ils avaient été respectueusement consultés sur ce mariage & qu'ils y avaient consenti

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Jean Briemes* et *Marie Gertrud Overeet* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Jacques Briemes* âgé de *cinquante six* ans, profession d. *cultivateur* demeurant à *Schiefbahn* qui nous a dit être *père* de l'époux et *Jacques Schroers* âgé de *quarante* ans, profession d. *sellier de laine* demeurant à *Wüllich* qui nous a dit être *ami* de l'époux et *Henri Briemes* âgé de *vingt trois* ans, profession d. *cultivateur* demeurant à *Wüllich* qui nous a dit être *frère* de l'époux et *Conrad Stühens* âgé de *quarante* ans, profession d. *marchand d'armes* demeurant à *Wüllich* qui nous a dit être *oncle* de l'époux

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

*Johann Mathias Linnard* *Georgius Floris*  
*Landard Briemes* *Conrad Stühens*  
*Sépoux et un témoin nommé Jacques Briemes*  
*ont déclaré au sursus signés*

N.º *16*. ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *neuf* le *vingt sept* du mois d. *novembre* par-devant nous, *Pierre Kruls* Maire d. *Willuh* officier de l'état civil, sont comparus le sieur *Pierre Henry Copeters* âgé de *quarante quatre* ans, né à *Dullhen* département d. *la Roer*, profession d. *Copercand* demeurant à *Kleinthompfen* département d. *la Roer* fils d. *Jean Copeters* et d. *Jean Catharine Kirchhofer* demeurant à *Dullhen* département d. *la Roer*

Et demoiselle *Anne Marie Bruthausen* âgée de *vingt trois* ans, née à *Cologne* département d. *la Roer*, profession d. demeurant à *Willuh* département d. *la Roer* fille d. *Nicolas Bruthausen* et d. *Jean Elise Scherers* demeurant à *Cruvel* département d. *la Roer*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie d. *Willuh à Kleinthompfen* savoir; la première le *deuxième du mois de novembre* et la seconde le *vingt-neuf* du même mois que les actes dressés sur ces publications ont été duement affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir d. *deux* extraits de naissance des parties contractantes le *Père de l'époux* présent déclarant qu'il avait été respectueusement consulté sur le mariage et qu'il y avait consenti, *les Extraits des actes des deux départs de l'époux*

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Pierre Henry Copeters* et *Anne Marie Bruthausen* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sicurs *Nicolas Bruthausen* âgé de *quarante* ans, profession d. *fabriquant en soie* demeurant à *Cruvel* qui nous a dit être *père* de l'époux et *Jean Alpert* âgé de *trante* ans, profession d. *Cultivateur* demeurant à *Wirst* qui nous a dit être *ami* de l'époux et *Eliu Pischger* âgé de *trante six* ans, profession d. *menuisier* demeurant à *Willuh* qui nous a dit être *ami* de l'époux et *Michel Hirsch* âgé de *trante* ans, profession d. *scribeur* demeurant à *Willuh* qui nous a dit être *ami* de l'époux

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le present acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

*Michel March* *Ang Jun 21, 1808*  
*Les Epoux et les deux autres témoins ont déclaré ne savoir signer.*

CANTON de *Nürsen*

MAIRIE de *Willsch*

N.º 15

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *neuf* le *Vingt Six* du mois de *Décembre* par-devant nous, *Pierre Wirts* Maire de *Willsch* officier de l'état civil, sont comparus le sieur *Conrad Schmahl* âgé de *quarante quatre* ans, né à *Fichtloch* département de *Mont-Touraine*, profession de *Condanné* demeurant à *Willsch* département de *La Roer* fils de *Simon Valentin Schmahl* et de *Anna Sibille Hofmann* demeurant à *Pontenreim* département de *Mont-Touraine*

Et demoiselle *Anna Gerdrut Hoefgens* âgée de *trente cinq* ans, née à *Bachem* département de *la Roer*, profession de *...* demeurant à *Willsch* département de *la Roer* fille de *Jean Hoefgens* et de *Anna Marie Scheuren* demeurant à *Fischelen* département de *la Roer*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de *Willsch* savoir; la première le *Vingt trois avril* et la seconde le *cinquième* de *la même mois* que les actes dressés sur ces publications ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir des extraits de naissance des parties contractantes, *l'acte de décès de Simon Valentin Schmahl, d'acte respectueux de consentement de la mère de Conrad Schmahl dressé par le notaire Wirts le date du dix sept avril en courant, la mère de l'épouse présentement déclarant qu'elle avait été respectueusement consultée sur le mariage et qu'elle y avait consenti* ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Conrad Schmahl* et *Anna Gerdrut Hoefgens* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Henrij Thies* âgé de *trente six* ans, profession de *journalier* demeurant à *Willsch* qui nous a dit être *ami* de l'époux et *Benedict Blom* âgé de *vingt ans*, profession de *journalier* demeurant à *Willsch* qui nous a dit être *ami* de l'épouse et *Geofrod Wirts* âgé de *trente ans*, profession de *tailleur* demeurant à *Willsch* qui nous a dit être *ami* de l'époux et *Mathieu Pöster* âgé de *quarante ans*, profession de *marbrier* demeurant à *Willsch* qui nous a dit être *ami* de l'épouse

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

*Johann Konrad Wirts*

*acte dressé et enregistré devant moi le 31 décembre 1809.*

*Wirts*  
Epoux et les deux premiers témoins ont déclaré ne savoir signer





*[Handwritten signature]*

TABLE ALPHABÉTIQUE des Actes de mariages de la mairie de Willich  
pour l'an 1807 dressée en exécution du décret impérial du 20 juillet 1807.

N.º	NOMS ET PRÉNOMS DES MARIÉS.	DATES DES ACTES.	N.º	NOMS ET PRÉNOMS DES MARIÉS.	DATES DES ACTES.
1	Beith Jacques marié à Marie Adèle Spitzer	le 16 Janvier	6	Tutkels Pierre Adam marié à An-Cath <sup>erine</sup> Marg <sup>erite</sup> Bucher	le 12 mai
13	Briemes Jean Mathieu marié à Marie Gerodul Worede	le 18 Novemb <sup>re</sup>	9	Schleijer Jacques Antoine marié à Marie Magdeleine Schnock	le 11 Juillet
10	Feller Jean Pierre marié à Anne Gode <sup>fride</sup> Jungbluth	le 15 Juillet	15	Schmahl Conrad marié à Anne Gerodul Hoefgens	le 26 Decemb <sup>re</sup>
5	Fettges Jean Mathieu marié à Sophie Wermes	le 18 avril	11	Schulmeister J. Michel marié à Anne Catharine Euten	le 1 <sup>er</sup> Septemb <sup>re</sup>
12	Finken Guisf Henry marié à Anne Sophie Servers	le 26 Octob <sup>re</sup>	14	Popsters P. Henry marié à Anne Marie Protkhausen	le 27 Novemb <sup>re</sup>
2	Krueger Jean Mathieu marié à Anne Christine Schulmeister	le 9 Janvier	3	Vekus Henry Jean marié à Marie Christine Glutter	le 9 Mars
8	Muther Henry marié à Anne Marguerite Siegers	le 3 Juillet	10	Weijers Pierre Jacques marié à Agnes Prames	le 17 avril
7	Neuenhaus Jean marié à Anne Gerodul Kosma	le 13 Juin			

*[Handwritten flourish]*

*Fait et certifié sincère*

N.º	NOMS ET PRÉNOMS DES MARIÉS.	DATES DES ACTES.	N.º	NOMS ET PRÉNOMS DES MARIÉS.	DATES DES ACTES.
	<p><i>Finie par le soussigné Maire de Willits</i>  <i>le Willits le 5 Janvier 1818.</i></p>			<p><i>Willits</i></p>	

*Deuxième et dernière*

N. <sup>o</sup>	NOMS ET PRÉNOMS DES MARIÉS.	DATES DES ACTES.	N. <sup>o</sup>	NOMS ET PRÉNOMS DES MARIÉS.	DATES DES ACTES.